

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Clarac, sous la présidence de M. Jean-Paul MANENT-MANENT, Maire de Clarac, dûment convoqués le 6 avril 2023

Présent(s) : BASS Véronique, BRU Frédéric, CAPARROS Pierre, CHAUFFOUR-PANDOLFI Isabelle, COURTEILLE Miguel, DUBERNAT Jean-Louis, MANENT-MANENT Jean-Paul, MARQUIER Henri, MURE Marianne, POUSSON ANDRIEU Marie-José, SAJOUS ELIZADE Béatrice, RECURT Myriam, REULET Yves, TESSARI Patrick.
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration à :

Absent(s) excusé(s) : BRISCADIEU Thierry

Le secrétariat a été assuré par : ANDRIEU Marie-José

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	
Abstention :	

Objet : Vote du Budget Primitif Annexe Lotissement des écoliers 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif annexe Lotissement des écoliers 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et vote le Budget Primitif annexe 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement :

TOTAL Dépenses :	140 000 €	TOTAL Recettes :	140 000 €
Chapitre 11 :	140 000 €	Chapitre 70 :	140 000 €

Le secrétaire de séance
ANDRIEU Marie-José

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Jean-Paul MANENT-MANENT


